

2021

Administration

Droits des auteurs et droits voisins des artistes interprètes

Stage de qualification / perfectionnement

du 11 janvier au 13 janvier

Cette formation accueillera les stagiaires de la formation Administrateur de spectacle vivant

3 jours, 21h

7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

15 participants

790 € HT par participant.

Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Droits des auteurs et droits voisins des artistes interprètes

OF2021-386-27.11.2020v27

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Évaluer les mesures à prendre au regard des droits des auteurs et des droits voisins ; protéger et utiliser une « oeuvre » ou un « enregistrement » sans risque de sanction ; maîtriser différentes configurations des problématiques.

Objectifs pédagogiques

- Reformuler et utiliser le vocabulaire et les concepts.
- Identifier et repérer les risques liés aux problématiques de la propriété intellectuelle.
- Définir les actions à mettre en oeuvre pour anticiper les risques liés au respect de la propriété intellectuelle.

Public

Attachés de production, assistants, administrateurs, juristes de structures culturelles et de collectivités territoriales ; artistes, concepteurs... oeuvrant pour le spectacle vivant.

Prérequis

Expérience des métiers de l'administration de spectacle vivant ou de projets en lien avec ces questions.

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature comprenant une lettre de motivation précisant les projets professionnels en lien avec les objectifs de la formation et un curriculum vitae détaillé.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

La compréhension des mécanismes juridiques du droit d'auteur et des droits voisins permet d'évaluer les effets de leur mise en oeuvre dans le cadre de l'exploitation d'un spectacle vivant, de protéger ou d'utiliser une oeuvre ou un enregistrement sans risque de sanction.

A - LES PROBLÉMATIQUES DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

- 1 - Identification de leurs champs d'application dans le spectacle vivant
- 2 - Les difficultés d'identification : captations, hybridations, mises en public

B - LES OBJETS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 1 - Le droit d'auteur : l'oeuvre de l'esprit
- 2 - Les droits voisins : prestation de l'artiste-interprète / utilisation de documents enregistrés

C - LES PROPRIÉTAIRES

- 1 - Le droit d'auteur : l'auteur (notion ; cas particuliers)
- 2 - Les droits voisins : l'artiste-interprète / le producteur

D - MISE EN PERSPECTIVE

- 1 - Mise en situation de ce cadre légal dans l'élaboration des projets de productions et de leurs exploitations
- 2 - Table ronde : questions / réponses

Évaluation des acquis

Évaluation collective du transfert des connaissances.

Validation

Attestation de fin de formation avec grille d'auto-évaluation sur les acquis de formation.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Cas pratiques.

Intervenants pressentis

C. ARNAUD : juriste - Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle (IRPI), chargée d'enseignement - Paris I ;
L. CATTARUZZA : administrateur général Théâtre de l'Agora.

Matériel pédagogique

Support de cours - Bibliographies - Documentation professionnelle - Vidéoprojection.

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

Équipements et matériel technique

Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

En complément, nous vous conseillons

Administrateur de spectacle vivant / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence
Développer les finances et les budgets / élargissement du domaine de compétence
Recherche de financements / élargissement du domaine de compétence
Contrats de travail / élargissement du domaine de compétence
Contrats de production et d'exploitation / élargissement du domaine de compétence
Fondamentaux techniques pour les non techniciens / élargissement du domaine de compétence

4/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Information et orientation :

Le CFPTS est là pour vous conseiller et vous orienter sur le choix de votre formation en fonction de votre projet professionnel et de votre parcours personnel. Des entretiens et un accompagnement individualisés peuvent vous être proposés. N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir toute information relative au contenu des formations et aux dispositifs de financement.

Inscription :

Vous pouvez obtenir un dossier de candidature :

- auprès de l'accueil (01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com)
- via notre site internet, en remplissant le formulaire : <https://www.cfpts.com/inscription/formulaire-de-telechargement>

Une fois le dossier complété, vous devez le renvoyer avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, photo au format identité) par courrier ou par mail à l'adresse suividossier@cfpts.com.

Interlocuteurs :

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

Droits des auteurs et droits voisins des artistes interprètes

OF2021-386-27.11.2020v27